



BNP PARIBAS

Paris, le mardi 7 février 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dividende

A l'occasion de l'annonce des résultats de l'exercice 2016, il a été précisé que le Conseil d'administration de BNP Paribas proposera à l'Assemblée Générale le versement, exclusivement en numéraire, d'un dividende de 2,70 euros par action.

Le Conseil d'administration proposera également à l'Assemblée Générale que le détachement du dividende soit fixé au mardi 30 mai 2017 pour une mise en paiement qui interviendra le jeudi 1^{er} juin 2017⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale du 23 mai 2017